
Page de garde de la fiche de sécurité

Nom du produit

**Produits thermorétractables pour
l'isolation et contre la corrosion**

Désignation du produit WILD

**GAINÉ
THERMORÉTRACTABLE**

Importateur CH

WILD Armaturen AG
Buechstrasse 31
8645 Jona-Rapperswil
Tél. +41 55 224 04 44
Fax +41 55 224 04 44
info@wildarmaturen.ch
www.wildarmaturen.ch

Numéro d'appel d'urgence



Centre suisse d'information toxicologique, Zurich;
Pour appels depuis la Suisse;
Renseignements en allemand, français et italien.

9 pages, page de garde incluse

PRODUITS THERMORÉTRACTABLES POUR L'ISOLATION ET CONTRE LA CORROSION

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

Nom de produit : PRODUITS THERMORÉTRACTABLES POUR L'ISOLATION ET CONTRE LA CORROSION

Synonymes : AFCH, AFLX-CAP, AFLX-SPLICE, AFLX-TEE, APPM, ASE-2/-4, BLOT, CASEAL, CCS-DHEC, CPSM, CSEM, CSEM-F, DHEC, DIRAX, DUALSEAL, ES100, FCMS, FCMS-CAP, FCWS, FCWS-F, FLANGESEAL, FLEXCLAD, FOPS, GAPS, GRS(M), GRSM-F, HEPS, HTLP, HTTE, IPEC, IPPS, IPSM, LPSM, MCWS, MEPS, MWRM, MWTM, OVERFLEX, PERP, PERPFILLER, PERP-MELTSTICK, PP-Meltstick, PPS120, RAYCLAD, RAYJOINT, RETROCLAD, RFS, RJS, ROCS, SATM, STE, S1052, S1080, S1113, S1137, S1182, S1238, TAC, TDBM, TFLS, TISK, TISKW-F, TISW-F, TPS, TPSM, TSSM, TSSR, TWDB, WAFT, WATERWRAP, WEPS, WPC-B30, WPC-C30, WPC-C50, WPCP-IV, WPC100M, WPC120, WPC60, WPC65M, WPC80, XCSM

Type de produit REACH : Substance/préparation comme partie intégrale d'un article

No CAS : S.O. **Référence** : RAY/6075E Révision 7
No index CE : S.O. **Code NFPA** : N.E.
No EINECS : S.O. **Masse moléculaire** : S.O.
No RTECS : S.O. **Formule** : S.O.

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

- Utilisation professionnelle
- Produits polymères thermorétractables
- Mastic d'étanchéité

1.3 Identification de la société/entreprise:

Berry Plastics BVBA
 Nijverheidsstraat 10-11
 B-2600 Westerlo
 Tel: +32 14 72 25 00
 Fax: +32 14 72 25 70
 Le courriel: cpge@berryplastics.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

+32 14 58 45 45 (24/24 h)
 Brandweerinformatiecentrum voor Gevaarlijke Stoffen (BIG)
 Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

2. Identification des dangers

- Non classé comme dangereux selon Règlement (CE) n° 1907/2006

3. Composition/information sur les composants

Composants dangereux	No CAS No EINECS/ELINCS	Conc. (%)	Dangers (phrases R)	Symbole de danger
aucun			-	-

(1) Texte intégral des phrases R: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(3) Substance PBT

Date d'impression : 4-4-2012 1/8
 Fiche rédigée par : Brandweerinformatiecentrum voor Gevaarlijke Stoffen vzw (BIG)
 Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel
 ☎ +32 14 58 45 47 <http://www.big.be> le courriel: info@big.be

Date d'établissement : 16-02-2000 Révision : 04-04-2012
 Numéro référence : BIG\22591FR Numéro de la révision : 0700
 Motif de la révision : 1.1, 7.2

4. Premiers secours

4.1 Après inhalation:

- Emmener la victime à l'air frais
- Troubles respiratoires: consulter service médical/médecin

4.2 Contact avec la peau:

- Rincer à l'eau
 - Consulter un médecin si l'irritation persiste
- En cas de brûlures:
- Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher
 - Enlever les vêtements pendant le rinçage
 - Ne pas arracher le produit solidifié de la peau
 - Si les vêtements collent à la peau: ne pas les enlever
 - Couvrir les blessures avec des pansements stériles
 - Consulter service médical/médecin
 - Surface brûlée > 10%: hospitalisation

4.3 Contact avec les yeux:

- Rincer à l'eau
- Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste

4.4 Après ingestion:

- Rincer la bouche à l'eau
- En cas de malaise: consulter service médical/médecin

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

- Eau pulvérisée
- Mousse polyvalente
- Poudre ABC
- Acide carbonique

5.2 Moyens d'extinction à éviter:

- Jet d'eau plein est inefficace pour l'extinction

5.3 Dangers particuliers:

- En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs
p.ex.: gaz nitreux, monoxyde de carbone/dioxyde de carbone

5.4 Instructions:

- Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée

5.5 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

- Echauffement/feu: AR autonome
- Vêtements de protection

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Voir point 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

- Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés
- Voir point 13

6.3 Nettoyage:

- Pelleter produit répandu
- Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

- Observer l'hygiène usuelle
- Nettoyer les vêtements contaminés

7.2 Stockage:

- Conserver dans un endroit sec
- Conforme à la réglementation
- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, agents d'oxydation, acides, bases

Température de stockage	: < 50	°C
Limite de quantité	: N.E.	kg
Durée de stockage	: N.E.	jours
Matériau pour l'emballage	:	
- approprié	: aucun renseignement disponible	
- à éviter	: aucun renseignement disponible	

7.3 Utilisation(s) particulière(s):

- Suivre les directives d'installation pour produits Berry Plastics BVBA

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

8.1.1 Exposition professionnelle:

TLV-TWA	: non repris
TLV-STEL	: non repris
TLV-Ceiling	: non repris
WEL-LTEL	: non repris
WEL-STEL	: non repris
TRGS 900	: non repris
MAK	: non repris
GWBNL-TGG 8 h	: non repris
GWKNL-TGG 15 min.	: non repris
Ceiling	: non repris
VME-8 h	: non repris
VLE-15 min.	: non repris
GWBB-8 h	: non repris
GWK-15 min.	: non repris
Valeur momentanée	: non repris
CE	: non repris
CE-STEL	: non repris

8.1.2 Méthodes de prélèvement:

- Aucun renseignement disponible

8.2 Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

- En cas de soufflures ou de carbonisation, arrêter immédiatement l'échauffement
- Eviter l'inhalation de vapeurs pouvant être libérés
- Si le travail n'est pas réalisé en plein air, assurer une ventilation adéquate du lieu de travail avant de reprendre le travail

Équipements de protection individuelle:

a) Protection respiratoire:

- Echauffement du produit: masque à gaz avec type de filtre A

b) Protection des mains:

- Gants isolants
- Matériau approprié: Néoprène
Caoutchouc nitrile
- Délai de rupture: N.E.

c) Protection des yeux:

- Lunettes de protection

d) Protection de la peau:

- Vêtements de protection
- Matériau approprié: Néoprène
Caoutchouc nitrile

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement: voir points 6.2, 6.3 et 13

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

Etat physique (à 20°C)	:	Tuyaux, manchons enveloppants et pièces moulées en plastique
Odeur	:	Presque inodore
Couleur	:	Couleurs varient en fonction de la composition

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Valeur pH (à %)	:	N.E.	
Point/intervalle d'ébullition	:	N.E.	°C
Point d'éclair/inflammabilité	:	N.E.	°C
Limites d'explosivité (propriétés explosives)	:	N.E.	vol% (°C)
Propriétés comburantes	:	N.E.	
Pression de vapeur (à 20°C)	:	N.E.	hPa
Pression de vapeur (à 50°C)	:	N.E.	hPa
Densité relative (à 20°C)	:	0.9/1.8	
Hydrosolubilité	:	Insoluble	
Soluble dans	:	N.E.	
Densité de vapeur relative	:	N.E.	
Viscosité (à °C)	:	N.E.	Pa.s
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	N.E.	
Taux d'évaporation	:		
par rapport à l'acétate de butyle	:	N.E.	
par rapport à l'éther	:	N.E.	

9.3 Autres données:

Point/intervalle de fusion	:	65/160	°C
Température d'auto-ignition	:	N.E.	°C
Concentration de saturation	:	N.E.	g/m ³
Conductivité	:	N.E.	pS/m

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

- Stable dans les conditions normales

10.2 Matières à éviter:

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, agents d'oxydation, acides, bases

10.3 Produits de décomposition dangereux:

- Risque de décomposition thermique négligeable lorsque les directives Berry Plastics BVBA d'installation sont observées
- Lors du traitement: libération de gaz/vapeurs irritants
- En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs
p.ex.: gaz nitreux, monoxyde de carbone/dioxyde de carbone

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

DL50 orale rat	: N.E.	mg/kg
DL50 dermale rat	: N.E.	mg/kg
DL50 dermale lapin	: N.E.	mg/kg
CL50 inhalation rat	: N.E.	mg/l/4 h
CL50 inhalation rat	: N.E.	ppm/4 h

11.2 Toxicité chronique:

CE-carc. cat.	: non repris
CE-muta. cat.	: non repris
CE-repr. cat.	: non repris
Carcinogénicité (TLV)	: non repris
Carcinogénicité (MAC)	: non repris
Carcinogénicité (VME)	: non repris
Carcinogénicité (GWBB)	: non repris
Carcinogénicité (MAK)	: non repris
Mutagénicité (MAK)	: non repris
Tératogénicité (MAK)	: non repris
Classification IARC	: non repris

11.3 Voies d'exposition: Inhalation des produits de décomposition thermique

11.4 Effets aigus/symptômes:

APRÈS INHALATION

EN CAS DE SURCHAUFFE:

- Irritation des voies aériennes
- Toux
- Maux de tête
- Vertiges
- Nausées
- Difficultés respiratoires

APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU

PRODUIT EN FUSION:

- Brûlures

APRÈS CONTACT AVEC LES YEUX

EN CAS DE SURCHAUFFE:

- Irritation légère
- Rougeur du tissu oculaire

11.5 Effets chroniques:

- Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC, CE, TLV, MAK)
- Non repris dans classe de mutagénicité (CE, MAK)
- Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

- Aucun renseignement disponible
- **Effet sur le traitement des eaux usées** : aucun renseignement disponible

12.2 Mobilité:

- **Composés organiques volatiles (COV)**: N.E. %
- Insoluble dans l'eau

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir point 9

12.3 Persistance et dégradabilité:

- **biodégradation BOD₅** : N.E. % ThOD
- **eau** : N.E.
- **sol** : **T ½**: N.E. jours

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

- **log P_{ow}** : N.E.
- **BCF** : N.E.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT:

- Sans objet, sur la base de l'information disponible.

12.6 Autres effets nocifs:

- **WGK** : S.O.
- **Effet sur la couche d'ozone** : Aucun renseignement disponible
- **Effet de serre** : Aucun renseignement disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

- Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2001/118/CE):08 04 10 (déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09)
- Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales

13.2 Méthodes d'élimination:

- Éliminer en centre de traitement agréé

13.3 Emballages:

- Aucun renseignement disponible

14. Informations relatives au transport

- 14.1 Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU
 Numéro ONU : -
 CLASSE :
 SUB RISKS :
 GROUPE D' EMBALLAGE :
- 14.2 ADR (transport routier)
 CLASSE : Non soumis
 GROUPE D' EMBALLAGE :
 CODE DE CLASSIFICATION :
 ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :
 ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :
 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :
- 14.3 RID (transport par rail)
 CLASSE : Non soumis
 GROUPE D' EMBALLAGE :
 CODE DE CLASSIFICATION :
 ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :
 ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :
 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :
- 14.4 ADNR (voies navigables intérieures)
 CLASSE : Non soumis
 GROUPE D' EMBALLAGE :
 CODE DE CLASSIFICATION :
 ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :
 ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :
- 14.5 IMDG (transport maritime)
 CLASSE : Non soumis
 SUB RISKS :
 GROUPE D' EMBALLAGE :
 MFAG :
 EMS :
 POLLUANT MARIN :
- 14.6 ICAO (transport aérien)
 CLASSE : Non soumis
 SUB RISKS :
 GROUPE D' EMBALLAGE :
 INSTRUCTIONS D' EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT :
 INSTRUCTIONS D' EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT :
- 14.7 Précautions spéciales : Non soumis aux prescriptions internationales du transport

15. Informations réglementaires

15.1 Législation UE:

Non classé comme dangereux selon Règlement (CE) n° 1907/2006

15.2 Prescriptions nationales:

Pays-Bas:

Waterbezwaarlijkheid: S.O.

Allemagne:

WGK : S.O.

16. Autres données

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'informer sur la divulgation obligatoire en vigueur sous les diverses législations nationales ou locales. L'utilisateur veillera à ce que ces informations soient fournies à tous les employés, les agents et les fournisseurs manipulant ce produit. C'est à l'utilisateur de produits Berry Plastics BVBA qu'il incombe d'évaluer si les produits conviennent à l'usage qu'il veut en faire et d'établir les procédures de sécurité et d'installation. Il est recommandé aux distributeurs de ce produit de mettre ce document, ou les informations qui y sont reprises, à la disposition de tout acquéreur de ce produit.

Berry Plastics BVBA ne peut offrir aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et décline toute responsabilité concernant leur utilisation. Les obligations de Berry Plastics BVBA ne peuvent être que celles qui ont été établies dans les conditions générales de vente pour ce produit. Berry Plastics BVBA ne peut en aucun cas être responsable pour tout dommage accidentel, direct ou indirect lié à la vente, la revente, l'utilisation ou l'abus du produit.

S.O. = SANS OBJET
N.E. = NON ÉTABLI
(*) = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

Valeurs limites:

TLV : Threshold Limit Value - ACGIH USA
WEL : Workplace Exposure Limits - Royaume-Uni
TRGS 900 : Technische Regel für Gefahrstoffe 900 (Arbeitsplatzgrenzwerte) - Allemagne
MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen - Allemagne
GWBNL : Grenswaarde voor blootstelling - Pays-Bas
GWKNL : Grenswaarde korte duur - Pays-Bas
VME : Valeurs limites de Moyenne d'Exposition - France
VLE : Valeurs limites d'Exposition à court terme - France
GWBB : Grenswaarde beroepsmatige blootstelling - Belgique
GWK : Grenswaarde kortstondige blootstelling - Belgique
CE : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

I : Fraction inhalable = **T** : Poussières totales = **E** : Einatembare Aerosolanteil
R : Fraction respirable = **A** : Alveolengängiger Aerosolanteil (fraction alvéolaire)
C : Ceiling limit (valeur plafond)

Toxicité chronique:

K : Liste des substances et processus cancérogènes - Pays-Bas